RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 D 01128
Numéro SIREN : 479 883 035
Nom ou dénomination : VALSO

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2015 sous le numéro de dépôt A2015/006077

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE

1206909

Dénomination : VALSO
Adresse : 20 rue Fernand Pelloutier 38130 Echirolles -FRANCE-

n° de gestion : 2004D01128
n° d'identification : 479 883 035

n° de dépôt : A2015/006077
Date du dépôt : 02/07/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 19/06/2015

1206909

Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble - place Firmin Gautier - CS 90150
38019 GRENOBLE Cedex 1
Tél : 04 56 58 50 67 - Fax : 04 56 58 50 00

VALSO
Société civile immobilière au capital de 1 800 euros
Siège social : 20 rue Fernand Pelloutier
38130 ECHIROLLES
479 883 035 RCS GRENOBLE

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :
- 1 JUIN 2015
Sous le N°6077.....

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 JUIN 2015

L'an deux mille quinze,
Le 19 juin,
A 19 heures 30,

Les associés de la société VALSO, société civile immobilière au capital de 1 800 euros, divisé en 180 parts de 10,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 20 rue Fernand Pelloutier 38130 ECHIROLLES, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents :
Monsieur Alain BOUILLOT
Madame Martine PACCOUD
Monsieur Gérard PERNET
Monsieur Eric ZABE

Sont représentés :
La société BDO RHONE-ALPES
Monsieur Bruno BILLAUD
Monsieur Alain GARREL
Monsieur Jacques BUISSON
Monsieur Rolland NINO
Monsieur Bruno PRADAL
Madame Anne ROUMENOFF
Monsieur Jean-Michel ROUMENOFF
Monsieur Pierre TRINQUIER

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 97 998,93 euros, qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	97 998,93 euros
A la Réserve statutaire	78.399 ,18 euros
Attribué en totalité aux associés au prorata de leurs droits dans le capital	19 599,75 euros

Les sommes ainsi attribuées aux associés seront portées au crédit des comptes courants ouverts au nom de chacun des associés dans les écritures sociales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale évoque avec tristesse la mémoire de Monsieur David BRENOT, gérant de la société dont le décès est survenu le 5 Juin 2015.

Elle décide de nommer en qualité de nouveau gérant, aux fins de son remplacement à compter rétroactivement du 5 juin 2015:

Monsieur Rolland NINO,
demeurant 29 RUE DE Brest 69002 LYON
pour une durée illimitée.

Monsieur Rolland NINO exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Rolland NINO présent, a déclaré accepter les fonctions de gérant et n'être frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président de séance.

Le Président

